

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 9 avril 2013** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillère, messieurs Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Yvon Brière, Pierre Vocino, Yves Senécal et madame Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

2013-04-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **PRIÈRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 26 mars 2013.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mars 2013.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 70, rue Jean-Paul-Lavallée (lot 3 312 938 du cadastre du Québec).
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Avis de motion 2013-08 – Règlement modifiant le règlement numéro 1157-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
 - 7.2 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
8. **RÉSOLUTIONS**
 - 8.1 Dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 70, rue Jean-Paul-Lavallée (lot 3 312 938 du cadastre du Québec).
 - 8.2 Demande de subvention pour l'organisation de la Fête Nationale 2013 à La Prairie.
 - 8.3 Embauche d'une technicienne en documentation.
 - 8.4 Autorisation – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au MDDEFP pour la réfection de la route Marie-Victorin.

- 8.5 Demande d'approbation d'un PIIA no 2013-009 associée à la demande de certificat d'autorisation no 2013-0037 concernant l'installation d'enseignes à plat sur le bâtiment et le remplacement du plexiglas d'une enseigne existante sur poteau assujettie au secteur PIIA « chemin de Saint-Jean » – 602, chemin de Saint-Jean (zone C-032).
- 8.6 Demande d'approbation d'un PIIA no 2013-011 associée à la demande de certificat d'autorisation no 2012-00559 concernant le remplacement de la marquise au-dessus des îlots à pompes ainsi que le remplacement du plexiglas de l'enseigne sur poteau assujettie au secteur PIIA « chemin de Saint-Jean » - 705, chemin de Saint-Jean (zone C-119).
- 8.7 Demande d'approbation d'un PIIA no 2013-004 associée à la demande de certificat d'autorisation no 2013-0026 concernant l'installation d'une enseigne assujettie au secteur PIIA « chemin de Saint-Jean » - 1335, chemin de Saint-Jean (zone C-213).
- 8.8 Demande d'approbation d'un PIIA no 2013-005 associée à la demande de certificat d'autorisation no 2013-0024 concernant l'aménagement d'une terrasse assujettie au secteur PIIA « chemin de Saint-Jean » - 1404, chemin de Saint-Jean (zone C-407 – restaurant Raj Mahal).
- 8.9 Demande d'approbation d'un PIIA no 2013-012 associée à la demande de certificat d'autorisation no 2013-0063 concernant l'installation d'enseignes assujettie au secteur PIIA « boulevard Taschereau (route 134) » - 1000, boulevard Taschereau (zone C-625).
- 8.10 Demande d'approbation d'un PIIA no 2012-00104 associée à la demande de permis de construction no 2012-00447 concernant la rénovation de l'immeuble assujettie au secteur PIIA « chemin de Saint-Jean » - 614 à 624, chemin de Saint-Jean (zone C-032).

9. APPUI FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 9.2 Activité de financement du Club Optimiste La Prairie inc. – Tournoi de golf.
- 9.3 Aide financière à la Fondation Liette-Turner.
- 9.4 Aide financière au club de natation Samak.

10. VARIA

- 10.1 Officialisation du nom du Bois de Brossard – La Prairie.
- 10.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec le MAMROT relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-municipalités.
- 10.3 Autorisation de signature – Avenant numéro 1 au protocole d'entente 2012-02 concernant le prolongement des services municipaux – Domaine de la Nature.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2013-04-115

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 mars 2013 à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE

2013-04-116

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 5 avril 2013 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 545 713,67 \$ pour les activités financières, de 45 802,21 \$ pour les activités d'investissement et de 840 697,81 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 4 MARS 2013

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 70, RUE JEAN-PAUL-LAVALLÉE (LOT 3 312 938 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de permettre l'agrandissement de la propriété afin d'y construire un garage attaché au bâtiment principal incluant une pièce habitable au-dessus du garage. Le projet d'implantation proposé comporte les éléments dérogatoires suivants :

- le règlement de zonage numéro 1250 prescrit, dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée avec un garage attenant, une marge de recul latérale minimale de 1,2 mètre d'un côté et une marge de recul latérale minimale de 2,0 mètres de l'autre côté. Les marges proposées sont de 1,53 mètre du côté existant du bâtiment principal et de 1,62 mètre du côté de l'agrandissement.

La dérogation, si acceptée, créera un empiètement de 0,38 mètre dans la marge latérale située au nord du bâtiment principal.

Madame la Mairesse invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

AVIS DE MOTION 2013-08

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1157-M CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1157-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2013-04-117

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1337-M

ATTENDU l'avis de motion 2013-07 donné lors de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2013;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1337-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M
CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ADOPTÉE

2013-04-118

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 70, RUE JEAN-PAUL-LAVALLÉE (LOT 3 312 938 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 70, rue Jean-Paul-Lavallée (lot 3 312 938 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de permettre l'agrandissement de la propriété afin d'y construire un garage attaché au bâtiment principal incluant une pièce habitable au-dessus du garage. Le projet d'implantation proposé comporte les éléments dérogatoires suivants :

- le règlement de zonage numéro 1250 prescrit, dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée avec un garage attenant, une marge de recul latérale minimale de 1,2 mètre d'un côté et une marge de recul latérale minimale de 2,0 mètres de l'autre côté. Les marges proposées sont de 1,53 mètre du côté existant du bâtiment principal et de 1,62 mètre du côté de l'agrandissement.

La dérogation, si acceptée, créera un empiètement de 0,38 mètre dans la marge latérale située au nord du bâtiment principal.

ATTENDU la recommandation 2013-05 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mars 2013;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-04-119

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2013 À LA PRAIRIE

ATTENDU que le gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités et des regroupements de fête de quartier une aide financière relative aux manifestations locales;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE le directeur ou le régisseur culturel au Service des loisirs, soient autorisés à formuler une demande d'assistance financière, pour et au nom de la Ville de La Prairie, auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013.

ADOPTÉE

2013-04-120

EMBAUCHE D'UN TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Isis Maser au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-04-121

AUTORISATION – DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEFP POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER Génivar à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de réfection de la route Marie-Victorin.

QUE la Ville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

D'AUTORISER également Génivar à soumettre au MDDEFP les plans et devis relatifs audit projet aux fins de l'obtention de l'autorisation requise.

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

2013-04-122

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA N° 2013-009 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION N° 2013-0037 CONCERNANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES À PLAT SUR LE BÂTIMENT ET LE REMPLACEMENT DU PLEXIGLAS D'UNE ENSEIGNE EXISTANTE SUR POTEAU ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » – 602, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-032)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-15 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-009 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0037 concernant le projet d'affichage pour l'immeuble situé au 602, chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE

2013-04-123

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA N° 2013-011 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION N° 2012-00559 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA MARQUISE AU-DESSUS DES ÎLOTS À POMPES AINSI QUE LE REMPLACEMENT DU PLEXIGLAS DE L'ENSEIGNE SUR POTEAU ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » – 705, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-119)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-16 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-011 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2012-00559 concernant le projet d'affichage pour l'immeuble situé au 705, chemin de Saint-Jean aux conditions stipulés dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-04-124

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA N° 2013-004 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION N° 2013-0026 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » – 1335, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-213)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-17 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-004 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0026 concernant le projet d'affichage pour l'immeuble situé au 1335, chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE

2013-04-125

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA N° 2013-005 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION N° 2013-0024 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » – 1404, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-407 – RESTAURANT RAJ MAHAL)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-18 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-005 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0024 concernant l'aménagement d'une terrasse pour l'immeuble situé au 1404, chemin de Saint-Jean – restaurant Raj Mahal.

ADOPTÉE

2013-04-126

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA N° 2013-012 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION N° 2013-0063 CONCERNANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU (ROUTE 134) » – 1000, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-625)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-20 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-012 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0063 concernant le projet d'affichage de l'immeuble situé au 1000, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-04-127

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA N° 2012-00104 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 2012-00447 CONCERNANT LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 614 À 624, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-032)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-19 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2012-00104 associée à la demande de permis de construction numéro 2012-00447 concernant la rénovation de l'immeuble impliquant un changement de couleur du revêtement extérieur de la façade dudit immeuble situé au 614 à 624, chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE

2013-04-128

PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon organise son 3^e Panthéon de l'excellence le vendredi 24 mai 2013 à l'Espace Rive-Sud à La Prairie;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil municipal qui le désirent à assister au Panthéon de l'excellence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, au coût unitaire de 185 \$, taxes incluses, les autres frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-04-129

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE INC. – TOURNOI DE GOLF

ATTENDU que le Club Optimiste de La Prairie tient son tournoi de golf annuel le samedi 17 août prochain à Saint-Rémi;

ATTENDU que les profits récoltés lors de cet événement permettront au Club Optimiste de poursuivre ses activités auprès des jeunes de notre communauté;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à assister, au coût unitaire de 130 \$, taxes incluses, au tournoi de golf du Club Optimiste de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-04-130

AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION LIETTE-TURNER

ATTENDU que la Fondation Liette-Turner, pour l'avancement de la musique chorale, organise une activité bénéfique le 27 avril prochain, à l'église de La Nativité de la Sainte-Vierge de La Prairie;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation Liette-Turner dans le cadre du concert bénéfique qui se tiendra le 27 avril prochain à l'église de La Nativité de la Sainte-Vierge de La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-04-131

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION SAMAK

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 2 000 \$ au Club de natation Samak pour la retenue d'heures d'utilisation de la piscine au Collège Jean de la Mennais durant l'année 2013.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-04-132

OFFICIALISATION DU NOM DU BOIS DE BROSSARD – LA PRAIRIE

ATTENDU que la Commission de toponymie doit procéder à l'officialisation du nom du bois situé aux limites de Brossard, de La Prairie, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Carignan;

ATTENDU qu'après consultation, la Commission en est arrivée à la conclusion que deux noms sont utilisés pour identifier l'endroit, soit « Bois de Brossard » et « Bois de Brossard-La Prairie »;

ATTENDU que comme la Commission ne peut officialiser qu'un nom, elle a vérifié le degré d'usage de chacun pour déterminer lequel serait présenté pour officialisation;

ATTENDU que la Ville de La Prairie a été informée que le nom « Bois de Brossard » plutôt que celui de « Bois de Brossard – La Prairie » sera recommandé aux commissaires pour officialisation;

ATTENDU qu'environ la moitié de la superficie boisée se situe sur le territoire de La Prairie et que des démarches de mise en valeur du couvert forestier dans ce secteur sont déjà en cours sur le territoire de la MRC de Roussillon;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Ville de La Prairie informe la Commission de toponymie qu'elle s'oppose à ce que le nom de « Bois de Brossard » soit officialisé.

QUE la Ville informe la Commission qu'elle favorise plutôt la désignation « Bois Brossard – La Prairie ».

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Roussillon, à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'au député de La Prairie, monsieur Stéphane Le Bouyonnec.

ADOPTÉE

2013-04-133

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMROT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-municipalités.

Ce protocole établit les obligations respectives du ministre et de la Ville relativement au versement par le ministre d'une aide financière aux fins de procéder à la réhabilitation sans tranchée de conduits d'eau potable sur les rues Fournier et du Parc.

Elle prévoit notamment le versement d'une aide financière de l'ordre de 260 670 \$.

D'AUTORISER également monsieur Steve Ponton, directeur du Service du génie, à agir comme représentant de la Ville aux fins de la mise en application dudit protocole.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-04-134

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NUMÉRO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE 2012-02 CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX – DOMAINE DE LA NATURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 au protocole d'entente 2012-02 concernant le prolongement des services municipaux – Domaine de la Nature.

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 13.7 du protocole concernant la renonciation au droit de reprise des immeubles échangés par les parties.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2013-04-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 9 avril 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 avril 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière